

Sommaires
de Censure.

Lotissement
du Parc d'Orsay.

Il est fait lecture de la circulaire de Monsieur le Préfet, en date du 29 novembre 1923, à l'effet de venir en aide aux populations dévastées, par l'invasion.

Le Conseil considérant que les charges de la Commune sont toujours croissantes, émet un avis défavorable.

M. le Maire dépose sur le Bureau un dossier en triple exemplaire établi par M. H. Sidore Bernard et Compagnie, en exécution de l'arrêté municipal du 15 Avril 1923, sur les lotissements.

Il demande au Conseil de délibérer sur les dispositions du projet d'aménagement du lotissement dit du Parc d'Orsay.

En Conseil.

Vu les plans, profils, cahiers des charges, relatifs au lotissement

Vu le rapport de l'Agent Local cantonal en date du 10 Octobre 1923.

Délibère :

Fait une adhésion en principe, à l'ensemble des dispositions prévues aux dossiers ci-annexés.

Demande toutefois :

1^o Que les créances des charges soient modifiées pour tenir compte des observations formulées par M. l'Agent Local cantonal

2^o Que en particulier l'approbation préfectorale n'intervienne que sous la réserve expresse que M. H. Sidore Bernard et Cie s'engageront par écrit, à faire leur affaire personnelle, à leurs risques et périls exclusifs de la question d'écoulement des eaux, soit pluviales, soit ruisselées ou autres, qu'ils ne soient de dommages causés aux voies publiques, aux propriétaires des fonds inférieurs ou de toute demande d'indemnité qui pourrait être faite, résultant de l'existence du lotissement.

Qu'il appartient à M. H. Sidore Bernard de demander toutes permissions de l'Administration à qui de droit, pour le raccordement avec les voies publiques existantes.

Est d'avis.

Que l'autorisation à accorder devra stipuler expressément, que tous frais d'entretien futurs des voies du lotissement ~~faits~~ travaux nécessaires pour établissement d'égouts, de canalisation d'eau, de Gaz ou d'électricité, incomberont exclusivement aux acquéreurs des terrains.

Le Conseil demande en outre, que M. H. Sidore Bernard et C^{ie} soient à Smèthes, conformément aux dispositions de l'arrêté municipal, l'Avenue St Laurent, dans la partie de leur lotissement.

2^e - Autorisation de publier l'arrêté préfectoral d'autorisation, dans la forme ordinaire et de l'afficher partout, où il sera utile, etcc, pour éviter tout malentendu, entre la Commune et les acquéreurs des terrains, au sujet des droits et obligations des parties intéressées.

Commission de la cantine
scolaire

Sont nommées, en remplacement de M. Leicheu décedé, membres de la Cantine scolaire : Madame Finon et M^{lle} Carbillot.

Assistance

aux nombreuses familles

M^{me} Gicquel née Gillot Céline domiciliée Rue de la Pâtisserie, depuis le 1^{er} Octobre dernier, Aucune ressources, famille intéressante venant de la Commune de Fontenay les. V. Buis. Seine. et Oise, Admise en 2^e partie.

Assistance

aux femmes en couches.

M^{me} Lecœur née Rickman, domiciliée Rue de Versailles N^o 3, âgée de 31 ans, à son 2^e enfant. Aucune ressources personnelles. Bons renseignements recueillis par la postulante Admise en 1^{re} partie.

M^{me}riot née Hongcauret domiciliée Rue de Versailles, au Guichet, âgée de 29 ans, à son 2^e enfant, habitant la Commune depuis le 1^{er} Novembre 1922. Bons antécédents Admise en 1^{re} partie.

M^{me} Etienne née Jhoir domiciliée Rue Dubreuil N^o 20, depuis le 1^{er} Mars 1922. âgée de 31 ans, à son 5^e enfant, Aucune ressources. Mérite d'être secourue, en raison de sa famille nombreuse, Admise en 1^{re} partie.

Fait et délibéré en séance à la Mairie d'Arzay, les jours
suivants sus-dits.
em. ^{Courcier} ^{A. Lohy} ^{J. Lohy}
Rouze ^{Drey} ^{Galand} ^{H. Rouze}

Installation de 4 Membres du Conseil municipal et Election de 2 Adjoints.

Le dimanche vingt-trois, le dimanche
24 novembre, à 13 heures les Membres du Conseil
Municipal de la Commune d'Arzay et les
Membres précédents du Bureau Electoral, à
la suite des opérations du 18 Novembre 1923, se
sont réunis dans la salle de la Mairie, sur la
convocation qui leur a été adressée par le Maire
conformément aux articles 18 et 19 de la loi du 5
juin 1884.

- Etaients présents M. M. les Conseillers municipaux
- | | |
|----------------|-------------|
| 1. Breux | 9. Solais |
| 2. Gicquière | 10. Colin |
| 3. Leroux | 11. Blondel |
| 4. Ferné Maire | 12. Lefèvre |
| 5. Couatin | 13. Vilain |
| 6. Leltier | 14. Trérost |
| 7. Lécuyer | 15. " |
| 8. Galand | 16. " |

Absent, M. Buisson ainsi que M. Comar.
Le Conseil a choisi pour secrétaire M. Lécuyer.
La séance a été ouverte sous la présidence de M. Ferné
Maire, qui après l'appel nominal, a donné lecture
des résultats constatés aux procès-verbaux des élec-
tions municipales complémentaires du 18 Novembre
1923 et a déclaré installer
M. M. Blondel Paul Vilain Prosper
Lefèvre Alexis Trérost René
dans leurs fonctions de Conseillers municipaux.

+ Le Conseil ouï l'exposé
de la Maire et en vue d'assurer
la bonne exécution des
multiples services municipaux
Délibère:
Il est créé pour la durée
des mandats du conseil un
poste supplémentaire
1^{er} Adjoint

M. le Maire fait observer qu'en raison des travaux
toujours croissants de la Mairie, et de la loi du 27 juillet
1923
il propose la nomination de 2 Adjoint. +
Election du 1^{er} Adjoint.

Il est procédé, ensuite, sous la présidence de
M. Erne Maire, à l'élection du 1^{er} Adjoint.
Le dépouillement du scrutin a donné les résultats
suivants:

Nombre de Bulletins trouvés dans l'urne	----	14
A déduire: 1 Bulletins nuls	-----	1
Reste pour les suffrages exprimés	----	13
Majorité absolue	-----	8
Ont obtenu		
M. Blondel Paul	7	vix
M. Freux Edouard	6	-
M. Grégoire Lion	1	-
M.		-
M.		-

Aucun candidat n'ayant obtenu la majorité, il a été procédé
à un 2^{ème} tour
ayant obtenu la majorité
absolue, des suffrages, a été proclamé Adjoint.

2^{ème} Tour de Scrutin.

Le second tour de scrutin a donné les résultats
suivants:

Nombre de Bulletins trouvés dans l'urne	----	14
A déduire: 1 Bulletins nuls	-----	1
Reste pour les suffrages exprimés	----	13
Majorité absolue	-----	8
Ont obtenu		
M. Blondel Paul	10	vix
M. Freux Edouard	4	vix
M.		vix
M.		vix
M.		vix

M. Blondel Paul ayant obtenu la majorité
absolue des suffrages, a été proclamé Adjoint
3^{ème} Tour de Scrutin.

Le 3^{ème} Tour de scrutin, a donné les résultats sui-
vants:

Nombre de Bulletins trouvés dans l'urne - - - -
 A Bulletins blancs ou nuls - - - -
 Ont obtenu } III.
 } III.
 } III. *rien*

M. *ayant obtenu la pluralité des voix, a été proclamé & adjoint.*

Election du second adjoint.

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes à l'élection du second adjoint.
 1^{er} tour de scrutin.

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes à l'élection du second adjoint.
 Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants:

Nombre de Bulletins trouvés dans l'urne - - - - 14
 Et déduire A Bulletins blancs ou nuls - - - - "
 Reste pour le nombre des suffrages exprimés - - - - 14
 Majorité absolue - - - - 8
 Ont obtenu } M. Grégoire Léon - - - - 12 voix
 } M. Froux Edouard - - 2 -
 } III.
 } III.
 } III.

M. Grégoire Léon *ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé & adjoint.*
 2^{es} tour de scrutin.

Le second tour de scrutin a donné les résultats suivants:

Nombre de Bulletins ^{trouvés} trouvés dans l'urne - - -
 Et déduire, Bulletins blancs ou nuls - - - -
 Reste pour le nombre des suffrages exprimés - - - -
 Majorité absolue - - - -

M. *ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé & adjoint.*

3^{ème} Jour de Scrutin.

Le troisième tour de scrutin a donné les résultats suivants;

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne -----
Bulletins blancs ou nuls -----

Ont obtenu	M.	Néant	voix.
	M.		-
	M.		-
	M.		-

M. ayant obtenu la pluralité des voix, a été proclamé Adjoint.

Observations et réclamations.

Néant

Le Président a déclaré M. M. Blondel Paul et Grégoire être installés en qualité d'Adjoints.

Les Membres du Conseil.

Blondel, G. Laly, Lefevre
 J. Fournier, Vauz, Covertin, J. L. L.
 J. Edrue, E. Galand, L. L., J. L.

Le Secrétaire.

Le Maire
 emy. Lamy

L. Lamy

Elections sénatoriales.

Procès verbal de l'élection de 3 délégués et 1 Suppléant

L'an mil neuf cent vingt-trois, le deux du mois de Décembre, à quatorze heures, le

Conseil municipal de la Commune d'Orsay, s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Lorne, Maire.

Le Conseil a choisi pour Secrétaire M. Trouvé

Étaient présents M. M. les Conseillers municipaux :

- | | |
|-------------------|-------------------|
| 1 Treua Edouard | 9 Dolais Jules |
| 2 Grégoire Lion | 10 Colin & Alfred |
| 3 Leroux François | 11 Blondel Paul |
| 4 Lorne Maire | 12 Lefèvre Alexis |
| 5 Courtin Félix | 13 Hélain Prosper |
| 6 Feltier Camille | 14 Fierrot René |
| 7 Trouvé Louis | 15 " " |
| 8 Galand Eugène | 16 " " |

M. Lorne M. L. P. excusé, M. Comar.

M. le Président a donné lecture :

- 1^o Les articles transmis ci-contre de la loi organique du 2 août 1875, sur les élections des députés, modifiée par la loi du 9 déc 1884
- 2^o Le décret du 17 novembre 1923, concernant les Conseils municipaux, à l'effet de procéder à l'élection de leurs délégués suppléants, en vue de l'élection sénatoriale qui doit avoir lieu le 6 janvier au Chef-lieu de département.
- 3^o L'article 153 de la loi du 30 oct 1875, et des articles 3 et 4 du décret du 3 janvier 1876, insérés dans le décret de convocation.

Election des Délégués.

1^o Mode de scrutin.

Le Président a ensuite invité le Conseil à procéder sans débats, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection de 3 Délégués.

Chaque conseiller, à l'appel de son nom, a remis fermé au président, son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a commencé à 14 heures. Il a donné les résultats ci-après :

Nombre de Bulletins trouvés dans l'urne ----- 14
 Bulletins blancs ou nuls ----- "
 Reste pour les suffrages exprimés ----- 14
 Majorité absolue ----- 8

Ont obtenu } M. Dreux Edouard ----- 10 voix
 } M. Leroux François ----- 8 -
 } M. Grouvé Louis ----- 8 -
 } M. Erne Maire ----- 7 -
 } M. Blondel Paul ----- 6 -
 } M. Grégoire Léon ----- 3 -

Ont réuni la Majorité absolue et ont été pro-
 clamés délégués.

M. Dreux Edouard né le 21 sept. 1872 qui accepte
 M. Leroux François né le 27 Juin 1876 -
 M. Grouvé Louis né le 14 Oct. 1885 -
 1^{er} Tour de Scrutin.

Le second tour de scrutin a donné les résultats suivants:

Nombre de Bulletins trouvés dans l'urne -----
 Bulletins blancs ou nuls -----
 Reste pour les suffrages exprimés -----
 Majorité absolue -----

Ont obtenu } M. ----- voix
 } M. -----
 } M. -----
 } M. -----
 Néant

Ont réuni la Majorité absolue et ont été proclamés
 délégués.

M. ----- né le ----- qui accepte
 M. ----- né le -----
 M. ----- né le -----
 2^{ème} Tour de Scrutin.

Le 3^{ème} tour de Scrutin a donné les résultats suivants:

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne -----
 Bulletins blancs ou nuls -----
 Ont été proclamés élus comme ayant réuni la majorité
 relative:

M. ----- Néant né le ----- qui accepte
 M. ----- né le -----

Election d'un Suppléant.

A été procédé ensuite dans les mêmes formes
à l'élection d'un suppléant.
1^{er} tour de scrutin.

Le dépouillement du scrutin qui a suivi immédiatement le dépôt des votes, a donné les résultats suivants:

Nombre de Bulletins trouvés dans l'urne	14
Bulletins blancs ou nuls	11
Reste pour les suffrages exprimés	3
Majorité absolue	8
Ont obtenu	
M. Blondel Paul	11 voix
M. Courtin Félix	1
M. Lorne Haire	1
M. Vilain Prosper	1

Aucune majorité absolue n'a été proclamée
suppléant.

M. Blondel Paul né le 24 février 1857 qui accepte
2^{ème} tour de scrutin.

Le second tour de scrutin a donné les résultats
suivants:

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	
Bulletins blancs ou nuls	
Reste pour les suffrages exprimés	
Majorité absolue	

Ont obtenu

M.	Néant
M.	
M.	
M.	

Aucune majorité absolue et proclamé suppléant
M. né le
3^{ème} tour de scrutin qui accepte

Le troisième tour de scrutin a donné les résultats
suivants:

Nombre de Bulletins trouvés dans l'urne ---
N Bulletins blancs ou nuls - - - - -

Ont obtenu	}	M.	Néant	voix
		M.		-

A été proclamé élu, comme ayant réuni la majorité relative
M. " si le " qui accepte

Observations et réclamations.

Néant

La séance a été levée à 15 heures.
Et ont signé les Membres présents.

Le Président. Des Membres du Conseil.
Eury. Roue Blondel

Le Secrétaire	A. Lelièvre	Lefèvre
Peltier	R. Frevost	Yvain
et Dreyfus	E. Galap	Courcier
		Louis Blot

Le Conseil rentre en séance,
Présents: M. M. Eury Haire, Blondel et Grégoire
Adjoints, ^{Dreyfus} Roue, Courcier, Peltier, Jouve, Ga-
tand, Dolais, Colin, Lefèvre Vilain, Frevost.
Absents: M. Buisson excusé. M. Comar.
M. Eury est élu Secrétaire.

Nomination Conformément à la loi en vigueur, le Conseil nomme
des délégués, pour la M. Eury François, pour faire partie de la Com-
mission chargée de dresser la liste électorale pour
révision de la liste 1924. et M. M. Lefèvre Alexis, Frevost René,
électorale - Membres de la Commission chargée de juger les
réclamations qui pourraient se produire.

Jardins
Place du Guichet.

Le Conseil ratifie les locations verbales faites par M. le Maire, au sujet des jardins de la Place du Guichet et aussi celle faite à M. Carion, jardinier, M. de Versailles N. 57, à Casny, pour la somme de 17^{fr}, portant le N. 2.

Bureau de poste.

M. le Maire communique au Conseil les lettres de M. le Directeur des Postes, en date du 1^{er} et 15th novembre 1923, et celles de M. L. Bongrand, en date des 6 et 18th du même mois, par lesquelles il sollicite une réponse rapide, en raison des propositions très avantageuses qui lui sont faites pour l'achat de son immeuble à l'usage de Bureau de poste.

Le Conseil.
Se refuse de donner suite à l'achat de la Maison Bongrand, en raison de l'exagération du prix demandé.

Arbre de Noël

Sur la demande de M. L. Bithoux, Directeur de l'octonormalité, le Conseil vote la somme de 100^{fr}, qui sera prélevée sur les fonds libres de l'exercice 1923, et destinée à l'achat d'objets, pour un arbre de Noël.

Ancien cimetière

Le Conseil invite M. le Maire à prendre un arrêté prescrivant les familles des fosses communes, non entretenus, d'avoir à enlever tous les objets placés sur ces fosses, dans un délai de six mois.

Inspection
des Viandes

Après avoir pris connaissance des différentes circulaires préfectorales relatives à l'inspection des Viandes,

Le Conseil décide d'inviter M. le Maire à prendre un arrêté, en conformité des instructions de Monsieur le Préfet.

Potissements
permis de construire

Le projet d'arrêté, présenté par M. le Maire, est adopté.

Demande Jouvet

La demande de M. Jouvet fossoyeur est renvoyée à la Commission des Casaux.

Moto pompe

L'étude en est renvoyée à la Commission des Supérieurs Sompniers.

Diverses communications - Acte est donné à M. le Maire, pour les diverses communications qu'il a faites au Conseil.

Commission scolaire En remplacement de M. Grégoire, élu Adjoint, et de M. Lichner, décédé, il est procédé à un vote pour compléter la Commission scolaire.

Ont obtenu :

- M. Lefèvre Alexis - - - - - 10 voix
 - M. Vilain Prosper - - - - - 13 -
 - M. Trévoit René - - - - - 11 -
 - M. Galand Eugène - - - - - 1 -
- M. Lefèvre Alexis et Vilain Prosper, ayant obtenu la majorité absolue, sont nommés Membres de la Commission scolaire

Commission des chemins M. Lefèvre Alexis et Vilain Prosper.

Commission des fêtes M. M. Grouin Louis et Trévoit René.

Commission des travaux M. Trévoit René

Commission des finances M. Colin Alfred

Commission des bagages -
Sous-prieux M. Vilain Prosper.

Commission de la Caisse
d'épargne M. Rondel Paul

Commission des logements
militaires M. Dolais Jules.

Assistance aux
Vieillards

M. Lepierre Louis Victor Edmond domicilié Rue de Versailles 26, âgé de 72 ans, se trouve hors d'état de travailler par cause de débilité, n'ayant aucunes ressources personnelles. Admis en 1^{re} partie ^{ses parents gendres s'occupent de lui verser chacun 5 francs}

M^{lle} Casselin Célestine Alexandrine domiciliée Rue de Versailles N° 4, née le 10 Juin 1853 à Bernay (Eure), ne pouvant se livrer à un travail régulier, à cause de son âge, aucunes ressources personnelles. Admis en 1^{re} partie.

Ont signé les Membres présents.

E. Drens Galand Trévoit
J. Dolais Lefèvre
Colin Vilain
Courtois

Siéance du 22 Décembre 1923.

Convocation

Du mardi 18 Décembre 1923.

Convocation du Conseil municipal, pour le Samedi 22 Décembre, à 8 h^{1/2} du soir, à la Mairie, à l'effet de délibérer sur les affaires portées à l'ordre du jour.

M. le Maire.
 1^{er} Adjoint.
 Blondel

L'an mil neuf cent vingt-trois, le Samedi 22 Décembre, à 8 h^{1/2} du soir, le Conseil municipal d'Orsay, s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Blondel 1^{er} Adjoint.

Étaient présents: M. M. Grégoire 2nd Adjoint, Breux, Eroux, Courtin, Trouvé, Galand, Dolais, Colin, Lefèvre, Velain, Prévost.

Étaient absents: M. M. Comar, Lorne, excusés.
 et M. M. Buisson et Feltier.

M. Dolais est élu secrétaire, puis il donne lecture du procès-verbal de la précédente séance, lequel est adopté à l'unanimité.

Entièrement
des ordures ménagères

M. le Maire fait part au Conseil, qu'il a passé un marché de gré à gré, avec M. Gabriel, Entrepreneur, à Orsay, pour l'enlèvement des ordures ménagères, et non industrielles, et herbes provenant du nettoyage des trottoirs à faire en 1924. pour la somme de 9.200^f.

Le Conseil l'approuve dans tout son ensemble, et invite M. le Maire, à le soumettre à l'approbation de Monsieur le Préfet.

En raison des circonstances actuelles, et de la hausse continue du prix des salaires et des fournitures, l'Entrepreneur seul qualifié pour exécuter ce travail, ne veut pas

s'engager au delà d'une année.
La municipalité se trouve donc dans l'impossibilité,
de procéder à une adjudication.

Indemnité
de logement à M^{me} Hay
Institutrice Adjointe

Lecture est faite au Conseil d'une lettre de Monsieur le
Préfet, en date du 3 Décembre, présent mois, relative
à une demande d'indemnité de logement, formulée
par M^{me} Hay, Institutrice Adjointe, à l'école de
Filles d'Orsay, laquelle indemnité a été fixée par le
Conseil départemental de l'Enseignement primaire,
à 800⁺.

Le Conseil.

Considérant que M^{me} Hay est logée avec son mari,
qui est employé à la Société Générale, à Paris.
Que M^{me} Hay a une indemnité de résidence
de 1050⁺ qui lui est allouée, en vue de l'aider à sup-
porter la cherté des loyers actuels.

Est d'avis

D'annuler sa délibération du 11 Août dernier, et que
ladite indemnité soit portée à Six cents francs, à par-
tir du 1^{er} Janvier 1924. Le crédit ouvert au Budget
étant de 250⁺, de voter la somme de 350⁺, qui sera
inscrite au chap. additionnel de 1924, pour par-
faire la différence entre le crédit voté 250⁺, et
la dépense portée à 600⁺.

Fossoyeurs Carif

Le Conseil est d'avis de fixer, ainsi qu'il suit, avec
une augmentation temporaire de 10% sur le
Tarif de Décembre 1920; les prix qui seront alloués
aux fossoyeurs, à partir du 1^{er} Janvier 1924, sont
les suivants:

Fosse d'Adultes	-----	13.20
- id - Indigents	-----	8.80
- id - Enfant	-----	8.80
- id - id - Indigent	-----	5.50
- id - Ordinaire en concession	-----	13.20
Savoir 50 en plus des 2 ^{es}	-----	16.50
Exhumation Adulte	-----	22.-
- id - Enfant	-----	13.20
- id - dans un caveau	-----	5.50
Descente d'un corps dans un caveau	-----	5.50
Descente d'un corps au caveau provisoire	-----	5.50

Inspection des Viandes

Commission
spéciale des Eaux.

Sorteur
de dépêches

Le choix, par M. le Maire, de M. Lion, ancien sous-
chef, à titre de préposé, pour l'Inspection des Viandes,
est ratifié par le Conseil, ainsi que l'arrêté pris par M. le Maire
Sont nommés de la Commission spéciale des
eaux: M. M. Colin, Dreux, Leroux, Grévois,
Grouvé.

M. le Président donne connaissance au Conseil d'une
lettre de M. le Directeur des Postes, en date du 6 Décembre
présent mois, par laquelle celui-ci fait observer que
la distribution des télégrammes a été faite jusqu'à
présent, habituellement de 12^h à 14^h et de 18^h à 19^h
et l'invite à en mettre son avis.

Le Conseil.

Considérant qu'il y a urgence à ce que les télégrammes
arrivés de 18^h à 19^h soient distribués le jour même,
que dans beaucoup de cas, les télégrammes ne par-
viendraient aux intéressés que le lendemain de
leur réception, ce qui pourrait causer un pré-
judice aux intéressés.

Décide:

Il est fait une allocation supplémentaire can-
nuelle de 300^{fr} à partir du 1^{er} janvier 1924, au
porteur de dépêches, pour la distribution des
télégrammes de 18 à 19 heures.

Le Conseil.

Travaux
de viabilité au Cimetière

Considérant qu'il importe d'aménager, à bref
délai, la portion Nord-Est du nouveau cime-
tière, par la construction des allées qui y ont été
prévues.

Décide:

l'empierrement des dites allées. Vote
un crédit de 3000^{fr} pour la première partie du
travail, à prélever sur les disponibilités bud-
gétaires de 1923.

Approuve les deux Marchés de gré à gré, propo-
sés pour l'exécution des travaux. Autorise
M. le Maire à poursuivre l'approbation des
dits Marchés.

Réclamation
Méreau

La Commission d'Hygiène sera prévenue
de cet état de choses, et invitée à donner son

Circuit téléphonique

avis sur cette réclamation.
Lecture est donnée d'une lettre de M. le Directeur des Postes, en date du 21 Décembre, présent mois, relative à l'établissement d'un circuit téléphonique, Chevreuse-Gif-Orsay.

Jardin
monument des soldats

Les ressources dont dispose la Commune, étant insuffisantes, le Conseil émet un avis défavorable.
La Commission des travaux sera convoquée pour dresser un cahier des charges, et procéder à une adjudication.

Assistance
femmes en couches

M^{me} Martin née Marie Boyer, domiciliée rue Corneille, Jardin d'Orsay, âgée de 34 ans à son 3^{ème} enfant, habitant Orsay, depuis le 1^{er} février 1923. le mari vendeur ferblantier, à l'Usine des Compteurs et Matériel d'Usines à Gaz 12. Place des Etats Unis, à Montrouge (Seine) ayant un salaire de 25⁺ à 30⁺, et devant toucher une allocation familiale de 150⁺ et une allocation mensuelle de 90⁺. Ayant son domicile de secours à Villebon, Seine et Oise, avis défavorable.
Après lecture faite, les Membres présents ont signé.

Ed. Dumery
J. Druic
A. Wely
P. Blondel
R. P...
E. Galand
L... Courtois

Election du Maire en du 1^{er} adjoint.

Le dix-neuf^{cent} vingt-quatre, le 20 du mois de Janvier, à quatorze heures, les Membres du Conseil municipal de la Commune d'Orsay, se sont réunis dans la salle de la Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à la loi du 5 Avril 1884.

Etaient présents, M. M. les Conseillers municipaux.

- | | |
|---------------------|--------------------|
| 1. Dreux Edouard | 9. Evlais Jules |
| 2. Grégoire Léon | 10. Colin Alfred |
| 3. Leroux Francis | 11. Blondel Saul |
| 4. Lorne Eugène | 12. Esfère Alexis |
| 5. Covertin Félicie | 13. Vilain Prosper |
| 6. Feltier Camille | 14. Hébert René |
| 7. Trouvé Louis | 15. Comar Léon |
| 8. Galand Eugène | 16. " " |

Étaient absent M. H. Buisson

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Lorne le plus âgé des Membres du Conseil
Le Conseil a choisi pour secrétaire, M. Evlais.

Election du Maire.

1^{er} Tour de scrutin.

Le président, après avoir donné lecture des articles 76, 77 et 80 de la loi du 5 Avril 1884, a invité le Conseil à procéder au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection d'un Maire.
(Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé, au Président, son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement a donné les résultats suivants:

Nombre de Bulletins trouvés dans l'urne	15
Bulletins blancs et nuls	4
Suffrages exprimés	15
Majorité absolue	8

Ont obtenu	}	M. Blondel Saul	11 voix
		M. Dreux Edouard	4 voix
		M. " "	voix
		M. " "	voix
		M. " "	voix

M. Blondel Saul ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire +

2^{ème} Tour de scrutin

Nombre de Bulletins trouvés dans l'urne	---
Bulletins blancs et nuls	---

+ M. Blondel Saul, étant premier Adjoint, il a été pourvu à son remplacement.

Suffrages exprimés -----
 Majorité absolue -----

Ont obtenu	} No.	} Néant	voix
			voix
			voix
			voix
			voix

M. ^{ou} ayant obtenu la majorité ab.
 solue, a été proclamé Maire.

Election du 1^{er} Adjoint

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes,
 et sous la présidence de M. Blondel, Maire
 élu Maire, à l'élection du premier Adjoint.
 1^{er} Tour de scrutin.

Le dépouillement a donné les résultats suivants:

Nombre de Bulletins trouvés dans l'urne	15
Bulletins blancs ou nuls	1
Suffrages exprimés	14
Majorité absolue	8

Ont obtenu	} M. Dreu Edouard	} 13	} voix							
				} M. Feltier Camille	} 1	} voix				
							} M.	} voix		
									} M.	} voix

M. Dreu Edouard, ayant obtenu la majorité
 absolue, a été proclamé 1^{er} Adjoint.
 1^{er} Tour de scrutin.

Nombre de Bulletins trouvés dans l'urne -----
 Bulletins blancs ou nuls -----
 Suffrages exprimés -----
 Majorité absolue -----

Ont obtenu	} M.	} Néant	voix
			voix
			voix
			voix
			voix

M. ayant obtenu la majorité

absolue, a été proclamé Adjoint.
Observations et Réclamations.

Le Président a déclaré
M. Blondel Paul, installé en qualité de Maire
et M. Dreu Edouard, installé en qualité de
premier Adjoint.

Et ont signé les Membres présents.

Le doyen d'âge du Conseil Les Membres du Conseil
sur le bureau

E. Dreu,
Berthelin
Greffier
Vilain
Pottier
E. Galand
Courcier
Maire
Blondel

Le Secrétaire
J. Dolais

Les Membres du Conseil rentrent en séance.
Présents M. M. Blondel Maire, Dreu 1^{er} Adjoint.
Grégoire, 2^{ème} Adjoint, Comar, Dreu, Dreu-Courcier,
Pottier, Galand, Dolais, Colin, Efévre, Vilain
Trévost.

Absents: M. M. Buisson et Trouvé.

Le Conseil a choisi pour Secrétaire M. Dolais, lequel
fait lecture du procès verbal de la précédente séance
qui est adopté sans observation.

Lotissements
Gardin d'Orsay

M. le Maire dépose sur le Bureau un dossier en
triple exemplaire, établi par M. Maistriau pro-
priétaire à Ezère, Commune de Salaiseau, Seine-et-Oise,
en exécution de l'arrêté municipal, du 15 Avril 1903,
sur les lotissements.

Il demande au Conseil de délibérer sur les disposi-
tions du projet d'aménagement du lotissement.